



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRETÉ :
2020_047

Le Maire de la commune de LANOBRE :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son livre 1^{er} ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DE_2020_026 en date du 15 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu la candidature de personnes qui œuvrent dans le domaine du social ;

Considérant qu'il y a lieu de pouvoir à la nomination de 4 membres ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Mme BARGY Sylvie

Mme JUILLARD Murielle

Mme MANOUX-DUPONT Marianne

Mme MASSIAS Martine

Article 2 :

Le Conseil d'administration se trouve ainsi composé :

Président de droit :

LORENZO Pascal

Membres élus :

CLAUDEL Brigitte

GRANDSEIGNE Johane

VOLPE Dominique

| | |
|---|------------------------|
| RF Sous préfecture de Mauriac | GOUVEIA Gustave |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 015-211500921-20200617-2020_047-AR | |

Membres nommés :

BARGY Sylvie

JUILLARD Murielle

MANOUX-DUPONT Marianne

MASSIAS Martine

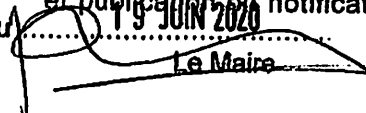
Article 3 :

Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet, le Receveur de la commune et aux intéressés.

Fait à Lanobre,
Le 17 juin 2020

**Le Maire,
Pascal LORENZO**



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le17 JUIN 2020
et publication ou notification
du19 JUIN 2020

Le Maire

| |
|---|
| RF Sous préfecture de Mauriac |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 015-211500921-20200617-2020_047-AR |